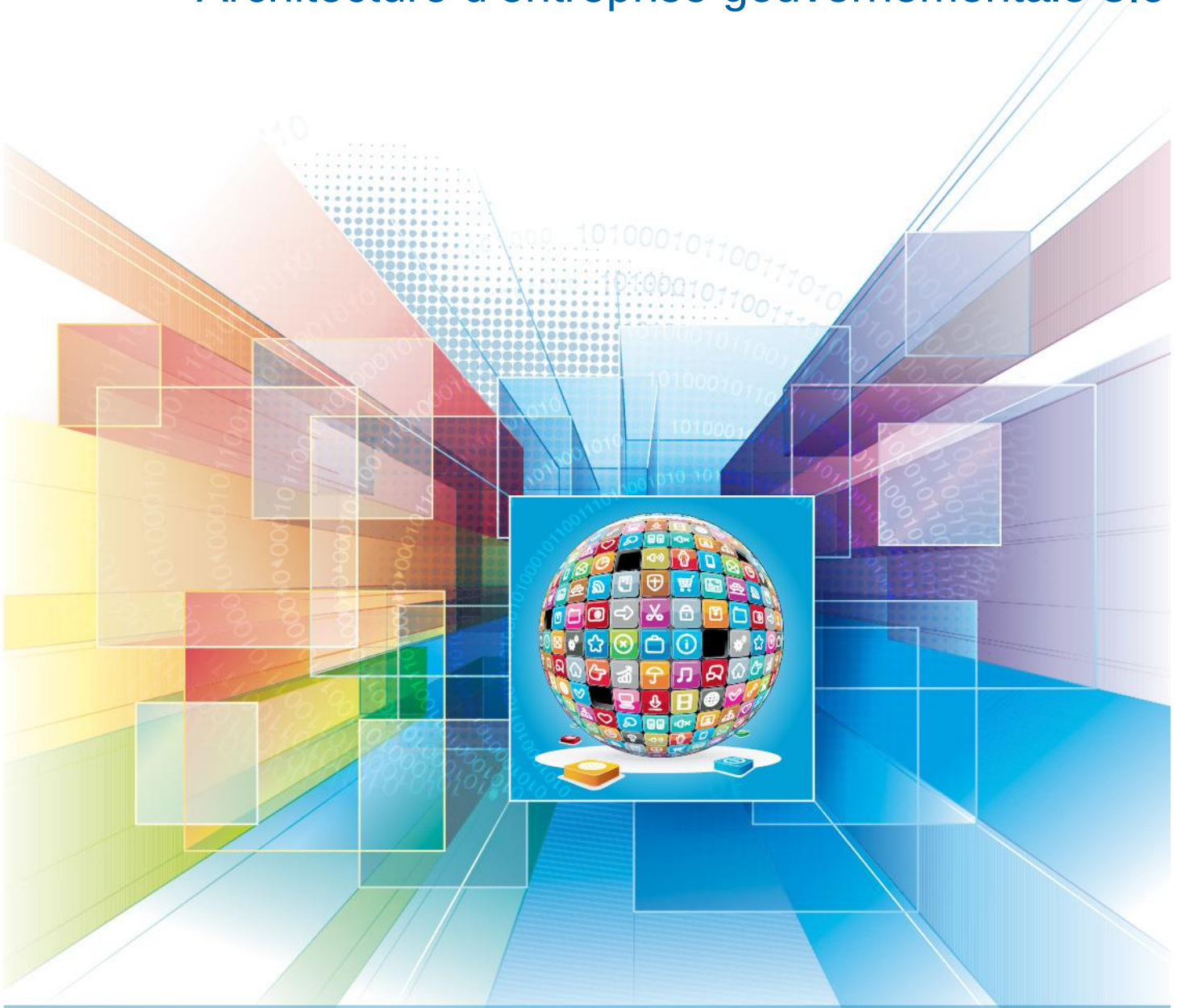


Cadre de référence de l'information gouvernementale

Architecture d'entreprise gouvernementale 3.3



Volet Information

Cadre de référence de l'information gouvernementale

Architecture d'entreprise gouvernementale 3.3

Cette publication a été réalisée par
le Dirigeant principal de l'information
et produite en collaboration avec la Direction des communications
du Secrétariat du Conseil du trésor.

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet
du Conseil du trésor et de son Secrétariat
en vous adressant à la Direction des communications
ou en consultant son site Web.

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 552-5158

communication@sct.gouv.qc.ca
www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – juin 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-76153-2 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2017

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VII
HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	VIII
AVIS AUX LECTEURS	IX
SOMMAIRE	X
1. RAISON D'ÊTRE DU DOCUMENT	1
2. OBJECTIF	1
3. DÉFINITIONS	1
4. VUE D'ENSEMBLE DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE	2
4.1 MODÈLE DE RÉFÉRENCE	2
4.1.1 CHAMPS D'ACTIVITÉ	3
4.1.2 SCHÈME DE CLASSIFICATION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE	4
5. VUE FONCTIONNELLE DU GOUVERNEMENT	7

Liste des figures

FIGURE 1 : STRUCTURE DU MODÈLE DE RÉFÉRENCE _____	3
FIGURE 2 : STRUCTURE D'UN CHAMP D'ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT _____	4
FIGURE 3 : VUE D'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PAR MISSIONS / DOMAINES / SECTEURS D'ACTIVITÉS _____	6
FIGURE 4 : VUE FONCTIONNELLE DU GOUVERNEMENT _____	7

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CORRESPONDANCE ENTRE MISSIONS GOUVERNEMENTALES ET LES DOMAINES D'AFFAIRES _____	5
---	---

Liste des sigles et acronymes

AEG	Architecture d'entreprise gouvernementale
AI	Architecture de l'information
DESI	Direction de l'encadrement de la sécurité
DIC	Disponibilité, intégrité et confidentialité
DVON	Direction de la vision et des orientations numériques
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
OP	Organisme public
SSDPI	Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information
TAG	Thésaurus de l'activité gouvernementale
TI	Technologies de l'information

Historique des changements

Version de l'AEG	Statut	Modifications
3.2	Juillet 2016	Publication de la première édition

La version en vigueur est disponible à cette adresse :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/architecture-dentreprise-gouvernementale/>

Avis aux lecteurs

Le présent document intitulé Cadre de référence de l'information gouvernementale (CRIG) ne constitue pas un manuel de gestion de sécurité de l'information ni un avis juridique, et ne peut se substituer aux textes et aux lois en vigueur. Nous invitons les organismes publics (OP) à adresser leurs commentaires et leurs suggestions afin d'améliorer ce cadre à la Direction de la vision et des orientations numériques (DVON) du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information (SSDPI), responsable de son élaboration.

Le terme « organisme public » est utilisé selon la désignation qui est faite dans la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI). Cependant, l'utilisation de ce cadre peut être élargie à d'autres organisations telles que les entreprises du gouvernement et les municipalités. Il est à spécifier que ce document est appelé à être réviser périodiquement.

Sommaire

La gestion de l'information est devenue un enjeu majeur à l'intérieur des organisations. Le présent cadre de référence démontre la volonté du gouvernement de faire circuler l'information de manière plus sécurisée, plus efficace, de rendre les connaissances moins éparses et plus pérennes.

Ce document fait ressortir non seulement l'organisation de l'information gouvernementale détenue par un OP dans le cadre de ses fonctions, mais aussi le positionnement de tout actif informationnel au sein de la structure fonctionnelle, adoptée par le gouvernement du Québec. De plus, il favorise l'utilisation d'une terminologie commune telle que véhiculée par le [Thésaurus de l'activité gouvernementale](#) (TAG).

Ainsi, tout processus de gestion de l'information, y compris les processus de gestion de la sécurité de l'information (continuité des services, catégorisation de l'information, gestion des risques à portée gouvernementale, etc.), devrait s'insérer dans la structure du modèle de référence, tel que proposé à la figure 1.

1. Raison d'être du document

Dans le but d'assurer la cohérence de l'information gouvernementale, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) reconnaît la pertinence de développer des normes et des guides à l'échelle gouvernementale.

Le présent cadre de référence s'inscrit dans cette optique. Il est appelé, par conséquent, à être utilisé par les différents intervenants d'un OP dans la gestion de ses actifs informationnels. Il est également destiné à les accompagner dans leur démarche d'analyse, d'évaluation et d'harmonisation des façons de faire en matière de gestion de l'information.

Ce cadre présente une vue d'ensemble du volet se rapportant à l'information gouvernementale. Il fournit aux OP ainsi qu'au SSDPI un outil permettant d'illustrer la structure des actifs informationnels au sein du gouvernement du Québec.

Ce cadre répond, notamment, à des exigences de communication (multicanal) et à des exigences de sécurité (DIC¹). Ainsi, il permet de valoriser le capital informationnel tout en exploitant la structure fonctionnelle existante des missions gouvernementales.

2. Objectif

Le présent cadre de référence s'inscrit dans les travaux gouvernementaux relatifs à l'actualisation de l'architecture d'entreprise gouvernementale (AEG 3.2). Il contribue ainsi à la classification sémantique des actifs informationnels au sein des OP.

Ce cadre, réalisé par DVON, a entre autres objectifs de faire ressortir la structure fonctionnelle dans laquelle on retrouve les actifs informationnels au sein du gouvernement du Québec. Il permet également d'avoir une terminologie commune des éléments à considérer dans le cas de la classification sémantique de l'information gouvernementale², tout en se référant au TAG. Cette approche a pour avantage de faciliter les échanges et la collaboration entre les OP.

3. Définitions

Authentification : Permettre de confirmer l'identité d'une personne ou l'identification d'un document ou dispositif.

Catégorisation : Évaluation du degré de sensibilité de l'information au regard de sa disponibilité, de son intégrité et de sa confidentialité.

Confidentialité : Limiter la divulgation de l'information aux seules personnes autorisées à en prendre connaissance, assurant ainsi une stricte confidentialité.

Disponibilité : Assurer la disponibilité de l'information gouvernementale de façon à ce qu'elle soit accessible en temps voulu et la manière requise par une personne autorisée.

1 DIC : disponibilité, intégrité et confidentialité.

2 Information qu'un organisme public détient dans l'exercice de ses fonctions.

Fiabilité : Propriété relative à un comportement et des résultats prévus et cohérents.

Imputabilité : Responsabilité d'une entité par rapport à ses actions et ses décisions.

Information gouvernementale : Information qu'un OP détient dans l'exercice de ses fonctions.

Intégrité : Assurer l'intégrité de l'information de manière à ce que celle-ci ne soit pas détruite ou altérée de quelque façon sans autorisation, et que le support de cette information lui procure la stabilité et la pérennité voulues.

Non-répudiation : Se prémunir contre le refus d'une personne de reconnaître sa responsabilité à l'égard d'un document ou d'un autre objet, dont un dispositif d'identification avec lequel elle est en lien.

Sécurité de l'information : Protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information. De plus, d'autres propriétés, telles que l'authenticité, l'imputabilité, la non-répudiation et la fiabilité peuvent également être concernées.

Processus d'affaires : La définition formelle d'un processus est une représentation de la façon d'accomplir une tâche; cette représentation logique peut contenir des emboîtements et des liaisons dans une séquence d'activités orientée vers un résultat.

4. Vue d'ensemble de l'information gouvernementale

L'architecture d'entreprise gouvernementale (AEG), par l'entremise du volet architecture de l'information (AI) permet de représenter les informations gouvernementales de façon à mettre en évidence les liens existants entre celles-ci.

Le modèle de référence de l'information gouvernementale (voir figure 1) définit les éléments structurants du volet information de l'AEG 3.2, et ce, dans un cadre et un vocabulaire dont l'utilisation est commune et cohérente. Il contribue ainsi à mieux gérer et à tirer profit des portefeuilles en technologies de l'information (TI).

Ce modèle de référence illustre une vision d'ensemble qui, d'une part, facilite l'analyse transversale des projets et, d'autre part, fait ressortir l'optimisation des investissements par les OP, notamment dans le cas où ces investissements sont réalisés en double.

4.1 Modèle de référence

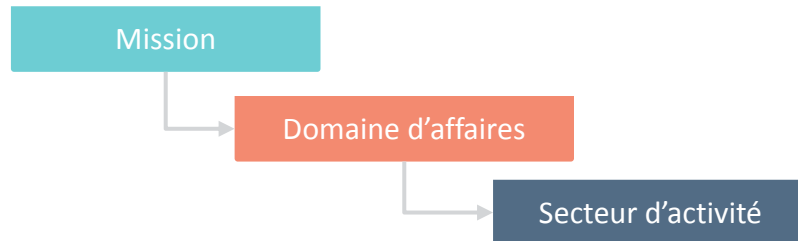
Cette section présente une vue fonctionnelle des missions gouvernementales, incluant ses domaines d'affaires et ses secteurs d'activités, y compris les entités, les programmes et les services aux citoyens, indépendamment des OP responsables de les mettre en œuvre.

Cette vue s'articule autour des missions gouvernementales, plutôt que des missions individuelles des OP. De cette façon, elle améliore la manière d'organiser les activités gouvernementales et favorise ainsi la collaboration entre les OP. D'un point de vue fonctionnel, cette approche devrait être arrimée aux processus d'affaires et aux processus de gestion afin de faciliter l'atteinte des objectifs stratégiques visés par le gouvernement du Québec.

Le modèle de référence est structuré en une hiérarchie à plusieurs niveaux représentant les grandes fonctions de l'État. À la racine de cette hiérarchie en retrouve les missions (cinq au total) qui correspondent aux principaux champs d'activités du gouvernement, lesquels se décomposent en neuf domaines d'affaires. Ces derniers se décomposent en secteurs d'activités qui se décomposent à leur tour

en sous-secteurs d'activités (sous-fonctions), selon le niveau de granularité requis. La figure suivante illustre une vue d'ensemble de la structure de ce modèle de référence :

Figure 1 : Structure du modèle de référence



4.1.1 Champs d'activité

Les missions gouvernementales couvrent les cinq principaux champs d'activités du gouvernement.

1. Santé et services sociaux

Ce champ d'activité couvre les domaines relatifs non seulement à la santé, mais également aux services sociaux. Il consiste principalement à améliorer et à maintenir les objectifs visant la qualité et l'accessibilité des services de santé offerts à la population.

2. Éducation et culture

Ce champ d'activité consiste à réaliser des tâches dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études ainsi que dans les domaines du loisir et du sport.

3. Économie et environnement

Ce champ d'activité couvre principalement les domaines des ressources naturelles, entre autres les forêts, la faune et les parcs. Cette mission s'étend également à diverses activités, notamment celles concernant l'agriculture, la pêche, l'environnement, l'économie, l'industrie ainsi que les transports.

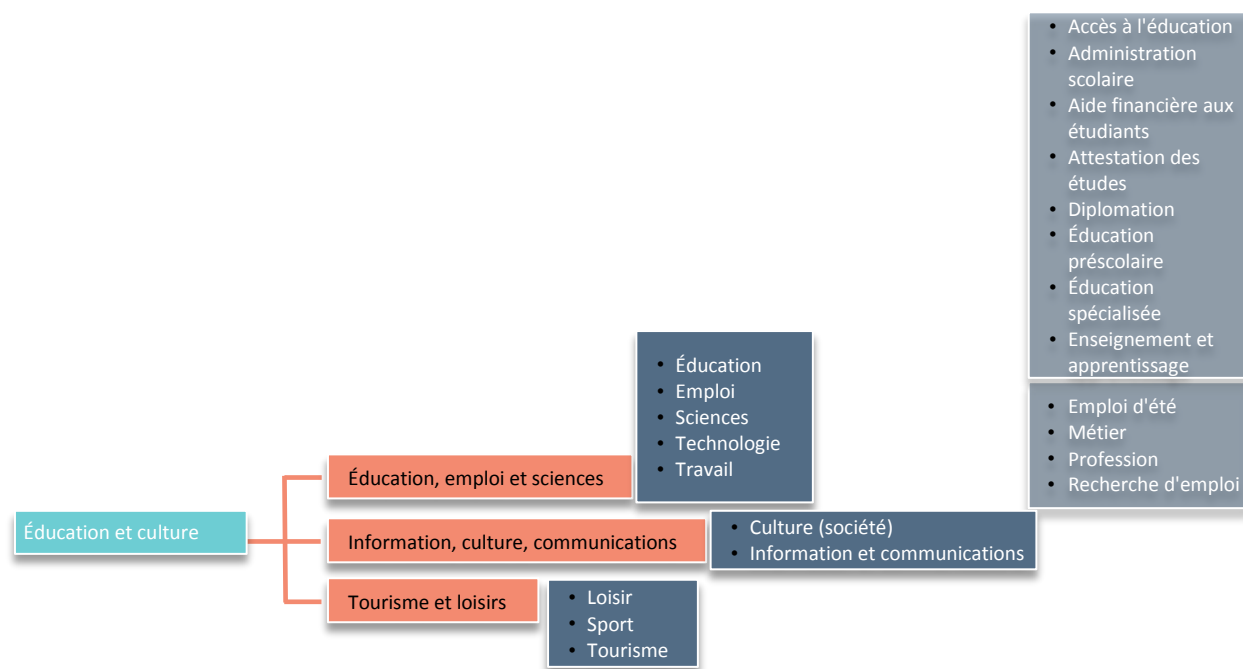
4. Soutien aux personnes et aux familles

Ce champ d'activité se penche plus particulièrement sur les mesures ainsi que les programmes et services ayant un rapport avec le soutien aux personnes et aux familles. Ce sont des actions qui visent à aider les familles, en leur offrant des ressources financières et en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active dans la société.

5. Gouverne et justice

Ce champ d'activité couvre les domaines de la gouvernance, la politique et l'administration publique, la loi, la justice et le droit.

La figure suivante montre la structure qui correspond à la mission gouvernementale pour un champ d'activité donné, dans ce cas-ci, l'éducation et la culture.

Figure 2 : Structure d'un champ d'activité du gouvernement

4.1.2 Schème de classification de l'information gouvernementale

Ce cadre de référence de l'information gouvernementale s'appuie sur la structure illustrée à la figure 1 « Structure du modèle de référence ». Il consiste principalement à classer les informations gouvernementales en trois niveaux.

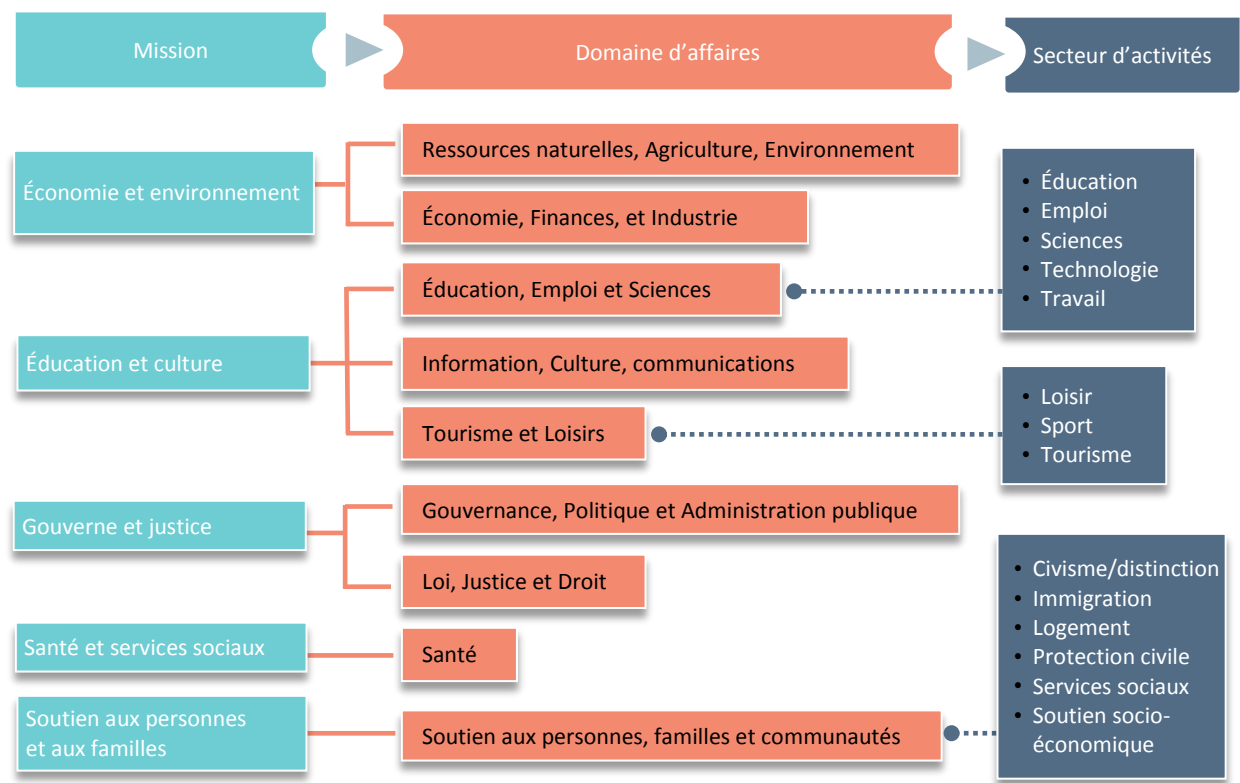
1. Le premier niveau correspond aux cinq grandes missions de l'État exposées dans le Livre des crédits, et ce, pour nommer les champs d'intervention essentiels du gouvernement, à savoir :
 - ✓ santé et services sociaux;
 - ✓ économie et environnement;
 - ✓ gouverne et justice;
 - ✓ soutien aux personnes et aux familles;
 - ✓ éducation et culture.
2. Le second est composé de neuf catégories de domaines d'affaires. Chacun de ces domaines d'affaires est lié à une mission gouvernementale. Le tableau suivant, tel que décrit dans le TAG, illustre la correspondance entre les cinq missions gouvernementales et les neuf catégories de domaines d'affaires qui ont été retenues pour le gouvernement du Québec.

Tableau 1 : Correspondance entre missions gouvernementales et les domaines d'affaires

Missions gouvernementales	Catégories de domaine d'affaires
Économie et environnement	Ressources naturelles, agriculture, environnement Économie, finances et industrie
Éducation et culture	Éducation, emploi et sciences Information, culture, communications Tourisme et loisirs
Gouverne et justice	Gouvernance, politique et administration publique Loi, justice et droit
Santé et services sociaux	Santé
Soutien aux personnes et aux familles	Soutien aux personnes, familles et communautés

3. Le troisième niveau, quant à lui, montre la subdivision de chacun des domaines d'affaires en secteurs, lesquels peuvent se décomposer à leur tour en sous-secteurs de plus en plus spécialisés, jusqu'à désigner des objets assez précis. La figure suivante présente la liste des domaines d'affaires par missions gouvernementales ainsi que des secteurs d'activités associés.

Figure 3 : Vue d'ensemble des informations par mission / domaine / secteur d'activités

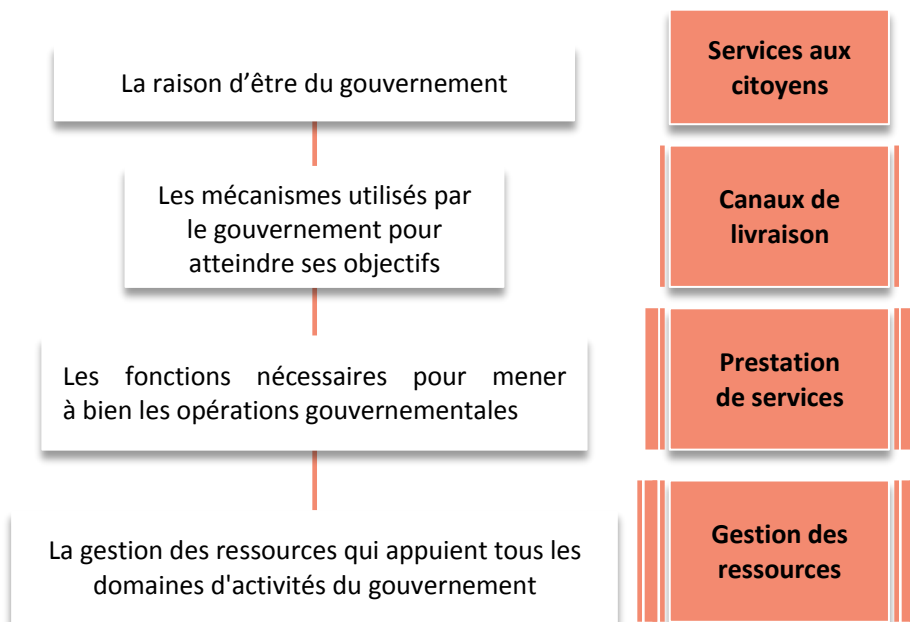


5. Vue fonctionnelle du gouvernement

La facette dite « domaine d'affaires » offre une sémantique de l'activité gouvernementale, alors que l'autre facette, la classification de l'information gouvernementale, constitue une sémantique fonctionnelle de l'administration, dotée d'une organisation et d'un vocabulaire commun permettant d'assurer les communications administratives aussi bien à l'interne qu'avec les partenaires et clients (citoyens, entreprises et autres organisations).

La figure suivante illustre une vue fonctionnelle permettant au gouvernement de réguler ses différentes activités et de mener à bien ses projets. Cette vue fonctionnelle épouse la structure organisationnelle d'une administration. Elle part des niveaux supérieurs de l'Administration publique (ministères ou OP) et répartit le processus de fonctionnement en suivant les instances responsables d'interventions particulières. Cette vue peut être schématisée comme suit :

Figure 4 : Vue fonctionnelle du gouvernement



1. La raison d'être du gouvernement

À ce niveau de découpage, on retrouve principalement les attentes exprimées par les clientèles du gouvernement (citoyens, entreprises) ainsi que les services qui leur sont destinés, et ce, dans divers secteurs d'activités.

2. Les mécanismes utilisés pour l'atteinte des objectifs fixés

Ce niveau regroupe les mécanismes utilisés par le gouvernement pour atteindre ses objectifs, notamment, les échanges avec les clientèles, les canaux et modes de livraison, etc.

3. Les fonctions opérationnelles du gouvernement

Les fonctions opérationnelles du gouvernement désignent toutes les fonctions nécessaires pour mener à bien les opérations gouvernementales, entre autres les fonctions administratives, la prestation de services, etc.

4. La gestion des ressources publiques

Ce niveau couvre tout ce qui a trait à la gestion des ressources publiques, et ce, pour appuyer les nombreux domaines d'activités du gouvernement selon la fonction ou l'utilité pour laquelle ils ont été conçus. À titre d'exemple, la gestion des ressources en soutien aux opérations, contrôle et pilotage, etc.

Les domaines d'affaires décrivent la mission ainsi que le but du gouvernement en termes de programmes et services qu'il fournit, dans une perspective centrée sur les citoyens. Les investissements visant à mettre en œuvre un service offert aux citoyens exigent, en général, des mécanismes qui permettent d'assurer une prestation de services adéquate selon divers modes et canaux de livraison. Vu la gamme de services offerts par le gouvernement, il est nécessaire d'avoir une cartographie des services associée au champ / secteur d'activité afin d'assurer une utilisation efficace et efficiente de la prestation de services. Quant au soutien à la prestation de services, il désigne principalement le cadre réglementaire et législatif (directives, politiques, lois, règlements, etc.) et les fonctions nécessaires pour mener à bien les opérations du gouvernement. Pour ce qui est de la gestion des ressources en support aux opérations, elle renvoie aux activités de soutien, lesquelles permettent au gouvernement de fonctionner efficacement. En raison de l'obligation d'observer des règles communes, la structure fonctionnelle se compose d'une partie similaire pour tous les OP, et d'une partie spécifique, en lien avec la mission de chacun.

On distingue les fonctions administratives communes suivantes dans l'Administration publique :

- ✓ la gestion des ressources humaines;
- ✓ la gestion des ressources financières;
- ✓ la gestion des ressources matérielles;
- ✓ l'administration et la gestion;
- ✓ la législation et la réglementation;
- ✓ la gestion des ressources informationnelles.

Les informations communes en lien avec les services aux clientèles du gouvernement, les mécanismes utilisés par le gouvernement pour atteindre ses objectifs, les fonctions nécessaires pour mener à bien les opérations et la gestion des ressources en support aux opérations constituent les données essentielles au sein du gouvernement.

